

Règlement de consultation

Prélèvements d'eau de mer et mesures physico-chimiques en mer sur le littoral normand

Dates clés	
Poser des questions	Avant le 06/11/2026
Déposer mon offre	Avant le 13 novembre 2026 à 12h00
Délai de validité	6 mois

Informations utiles	
Profil acheteur	<u>PLACE</u>
Référence de la consultation	N°261000162
Signature électronique	Autorisée

SOMMAIRE

01

Découvrir le projet

Qui sommes-nous ? Quel est notre besoin ? Comment est organisée cette consultation ?

02

Prendre connaissance du dossier

Quel est le contenu du dossier ? Comment poser des questions ?

03

Comprendre le processus de sélection

Quelles sont les conditions pour participer ? Quels sont les critères de choix des offres ?

04

Répondre au marché

Quels documents remettre ? Où les déposer ? Peut-on répondre à plusieurs ?

1. Découvrir le projet

1.1 Présentation de l'acheteur

Cette consultation est lancée par l'**Ifremer (Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer)**, établissement public industriel et commercial, chargé de connaître, évaluer et mettre en valeur les ressources des océans et permettre leur exploitation durable.

Pour plus d'informations : <https://www.ifremer.fr>

1.2 Présentation du projet

Ce marché a pour objet la réalisation de prélèvements d'eau de mer et de mesures physico-chimiques en mer sur le littoral normand.

Le détail des prestations figure dans les autres documents du dossier de consultation des entreprises (DCE).

1.3 Présentation de la consultation

Type de marché	Services
Procédure	Procédure formalisée
Forme du marché	Marché à bons de commande
Décomposition du marché	Lot 1 : Cotentin Lot 2 : Seine-Maritime
Prestations optionnelles	Variantes : non Tranches optionnelles : non Prestations supplémentaires éventuelles : non
Négociation	Pas de négociation
Classification CPV	71620000 : Services d'analyses

2. Prendre connaissance du dossier

2.1 Vérifier le contenu du DCE (Dossier de Consultation des Entreprises)

Le dossier DCE de ce marché comprend les documents suivants :

- Le présent règlement de consultation (RC) ;
- L'acte d'engagement (AE);
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) commun à tous les lots ;
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) commun à tous les lots;
- Le bordereau des prix unitaires (BPU) et détail quantitatif et estimatif (DQE) ;
- Le mémoire technique ;
- Le formulaire de candidature.

Lors du téléchargement du dossier, nous vous recommandons vivement de vous **identifier**, afin d'être tenu informé automatiquement des reports de délai, modifications et précisions éventuellement apportées au marché en cours de consultation.

2.2 Poser des questions

Le candidat peut poser des questions à l'acheteur, via le profil acheteur sur PLACE.

Les réponses par téléphone ne concerneront que des questions élémentaires. S'agissant de questions plus poussées d'ordre technique ou administratif, le candidat doit obligatoirement poser sa question sur la plateforme de dématérialisation.

En cas de difficultés d'accès à la plateforme, le candidat peut contacter la Cellule Marchés de l'Ifremer à l'adresse suivante : cellule.marche@ifremer.fr

2.3. Télécharger les compléments d'informations

L'acheteur répond aux questions posées et/ou transmet des informations complémentaires et/ou des corrections en modifiant le DCE mis à disposition sur le profil acheteur.

L'Ifremer se réserve le droit d'apporter, au plus tard 5 jours calendaires avant la date limite de remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

Les candidats n'ont pas à apporter de complément au dossier de la consultation, néanmoins **le candidat aura l'obligation de vérifier que ces documents ne contiennent pas d'erreurs, omissions ou contradictions qui sont normalement décelables par un professionnel**. Dans ce cas, il devra obligatoirement annexer à son acte d'engagement un état faisant apparaître ces erreurs, omissions ou contradictions, et présentera, s'il y a lieu, une proposition complémentaire incluant le coût des prestations supplémentaires.

3. Comprendre le processus de sélection

3.1. Respecter les conditions de participation

Pour que sa candidature soit admise, le candidat doit compléter le formulaire de candidature, attestant qu'il ne lui a pas été interdit de concourir à un marché public et qu'il dispose de toutes les capacités financières, techniques et professionnelles nécessaires pour exécuter le marché dans de bonnes conditions :

1° Les candidats doivent disposer d'un niveau d'expérience suffisant, démontré par des références adéquates provenant de marchés exécutés antérieurement ou en cours d'exécution portant sur des prestations similaires en nature et volume de services.

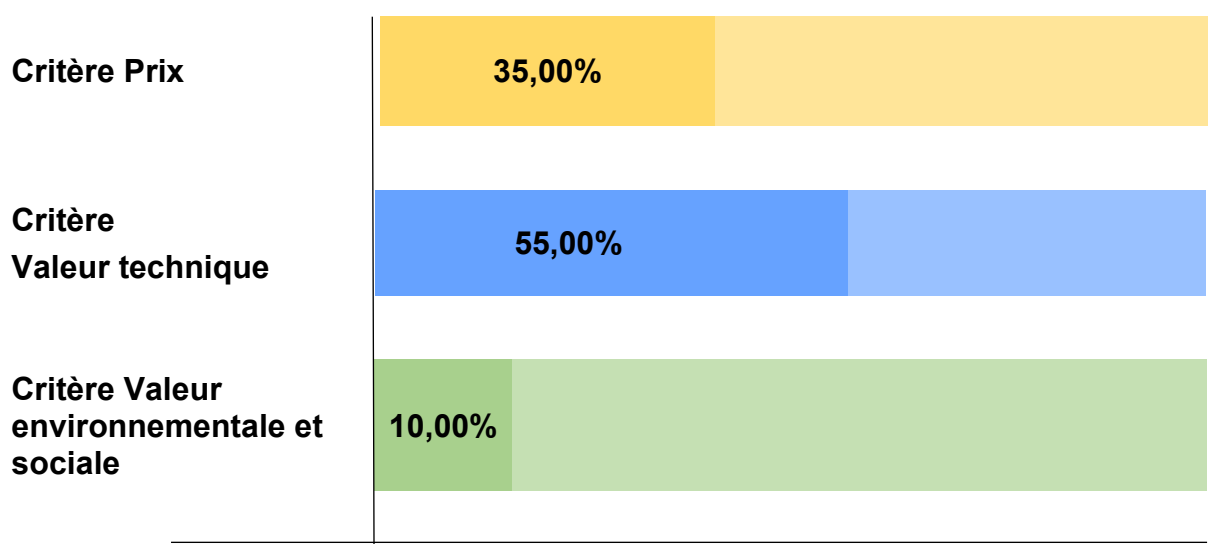
2° Les candidats doivent disposer de capacités techniques suffisantes pour assurer l'exécution des prestations, en termes de moyens techniques généraux et de moyens humains.

3° Les candidats doivent avoir réalisé au cours des trois derniers exercices un chiffre d'affaires en adéquation avec les prestations du marché.

Tout soumissionnaire n'ayant pas transmis tous les renseignements demandés ou dont les capacités paraissent insuffisantes sera éliminé.

3.2. Tenir compte des critères de sélection

L'acheteur retiendra l'offre du candidat arrivant en tête du classement des offres réalisé à partir des critères de sélection suivants :



Calcul de la note prix

La note prix est calculée à partir du montant total HT indiqué dans le détail quantitatif et estimatif (DQE). La note maximale de 20 est attribuée au candidat qui présente le montant total HT le moins élevé. Les notes des autres candidats sont attribuées selon la formule indiquée ci-dessous :

$$NP = 20 \times (\text{montant total HT le moins disant} / \text{montant total HT de l'offre analysée}).$$

Calcul de la note valeur technique pour tous les lots

La note relative à la valeur technique est notée sur 20 points en application des sous-critères suivants :

Sous-critères n°1 : Formation et expérience des opérateurs (4 points)

Sous-critères n°2 : Matériel utilisé pour effectuer les prestations (5 points)

Sous-critères n°3 : Organisation liée aux prélèvements et analyses (5 points)

Sous-critères n°4 : Gestion des envois, du transport, du conditionnement, stockage et traitement des échantillons, transmission des résultats (4 points)

Les notes sont attribuées selon le barème suivant :

- Réponse très insuffisante ou insuffisante : 0% des points
- Réponse partielle à la demande ou passable : 25% des points
- Réponse satisfaisante : 50 % des points
- Réponse très satisfaisante : 75% des points
- Réponse excellente à la demande et force de proposition : 100 % des points

Calcul de la note valeur environnementale et sociale pour tous les lots

La note relative à la valeur technique est notée sur 20 points en application des sous-critères suivants :

Sous-critères n°1 : Méthodologie mise en œuvre pour réduire l'empreinte environnementale liée à l'exécution des prestations (transport, matériel, etc) (8 points)

Sous-critères n°2 : Politique de réemploi et de maintenance du matériel utilisé pour l'exécution des prestations (6 points)

Sous-critères n°3 : Modalités mises en œuvre pour l'égalité homme/femme dans les équipes travaillant pour la réalisation des prestations du marché. (6 points)

Les notes sont attribuées selon le barème suivant :

- Réponse très insuffisante ou insuffisante : 0% des points
- Réponse partielle à la demande ou passable : 25% des points
- Réponse satisfaisante : 50 % des points
- Réponse très satisfaisante : 75% des points
- Réponse excellente à la demande et force de proposition : 100 % des points

3.3. Participer aux négociations

Sans objet.

3.4. Confidentialité

Le candidat s'engage à ne pas utiliser les informations fournies par l'Ifremer dans un autre but que son offre. Le candidat s'engage à ne pas divulguer les informations et les documents fournis par l'Ifremer et à ne pas les communiquer à un tiers sans son autorisation préalable.

3.5. Conflit d'intérêt

Le candidat au marché s'engage à avertir l'Ifremer de toute situation susceptible d'aboutir à un conflit d'intérêts. Il s'agit de toute situation dans laquelle une personne qui participe au déroulement de la procédure de passation du marché ou est susceptible d'en influencer l'issue a, directement ou indirectement, un intérêt financier, économique ou tout autre intérêt personnel qui pourrait compromettre son impartialité ou son indépendance dans le cadre de la procédure de passation du marché.

4. Répondre au marché

4.1. Candidater individuellement ou à plusieurs

Lorsque le marché est alloti, le candidat peut présenter une offre un seul lot, plusieurs lots ou pour l'ensemble des lots constitutifs du marché.

Le candidat peut présenter une réponse seul ou accompagné d'autres opérateurs économiques. En cas de réponse à plusieurs, le candidat peut choisir de répondre en co-traitance (groupement d'entreprises) et/ou avec de la sous-traitance. La sous-traitance est autorisée uniquement pour la location d'embarcations. Par application de l'article L.2193-3, l'Ifremer exige que pour le reste des prestations du marché la sous-traitance soit interdite car ce sont des prestations essentielles au marché.

L'acheteur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché. Toutefois, le mandataire du groupement est obligatoirement solidaire.

L'appréciation des capacités professionnelles, techniques et financières des membres du groupement est globale : il n'est pas exigé que chaque entreprise ait la totalité des compétences requises pour l'exécution du marché.

Néanmoins, dans ce cas, chaque entreprise constituant le groupement devra fournir l'ensemble des documents et renseignements relatifs à la candidature demandée dans le présent règlement de consultation. Il en est de même en cas de sous-traitance.

Possibilité de présenter pour le marché public plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de soumissionnaires individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements : oui
- En qualité de membres de plusieurs groupements : oui

4.2. Constituer mon dossier de réponse (candidature et offre)

Langue : Français // Monnaie : Euro.

Le candidat doit fournir les documents suivants, dans un même pli :

Sous-dossier « Candidature »
• Le formulaire de candidature complété et signé.

Sous-dossier « Offre »
• L'acte d'engagement (AE) complété et signé • Le Bordereau des prix unitaires (BPU) et le détail quantitatif et estimatif (DQE) complétés et signés • Le mémoire technique complété

En l'absence d'un de ces documents, l'acheteur peut rejeter une offre : elle ne sera pas analysée.

4.3. Déposer mon dossier de réponse (candidature et offre)

Pour déposer votre dossier de réponse, **la transmission du pli électronique se fait exclusivement sur la plateforme PLACE.**

Les plis doivent être transmis **avant la date et l'heure de remise des offres**. Si le téléchargement se termine après, le pli est considéré « hors délai » et n'est pas analysé.

Ce dépôt électronique peut être accompagnée, de manière facultative, d'une **copie de sauvegarde** (sur une clé USB ou sur format papier). Dans ce cas, la copie de sauvegarde doit également parvenir, avant la date et l'heure limite de remise des offres, à l'adresse suivante :

IFREMER
DAJF/Cellule Marchés
1625 route Sainte-Anne
CS10070
29280 PLOUZANE

La copie de sauvegarde doit être insérée dans une enveloppe fermée précisant le numéro de référence de la consultation, l'intitulé du marché et la mention « **COPIE DE SAUVEGARDE - NE PAS OUVRIR** ».

4.4. Connaître les résultats de la consultation

A l'issue de l'analyse des offres, l'acheteur informera le candidat du sort réservé à sa réponse. Quelle que soit la décision de l'acheteur, le candidat en sera informé. Si le candidat arrivé en tête du classement ne dispose pas des documents prouvant la régularité de sa situation administrative et fiscale, le marché pourra être attribué au candidat suivant au classement.

Afin de pouvoir notifier le marché, il sera demandé **au seul candidat retenu** de transmettre les certificats et attestations mentionnées ci-dessous :

- Attestation de vigilance en cours de validité ;
- Attestation de régularité fiscale en cours de validité ;
- Attestations d'assurance en responsabilité civile professionnelle en cours de validité ;
- Liste nominative des salariés étrangers soumis à autorisation ;

Chaque cotraitant et/ou sous-traitant présenté dans l'offre devra également transmettre ces certificats et attestations.

4.5. Calendrier prévisionnel de la consultation

Publicité	12/10/2026
Remise des offres	13/11/2026
Notification	Décembre 2026
Exécution des prestations	Janvier 2027